

Procès-verbal – Séance ordinaire – Conseil Municipal de GRIGNOLS
Mercredi 06 avril 2022 à 20h30

Convocation du 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, le Conseil Municipal de la commune de GRIGNOLS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Mairie de Grignols, sous la présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Raphaël BERTRAM, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Gaëlle CRISTOFARI, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Laurence LAPORTE, Léa GONZALEZ-REMACLE, Geneviève NATUREL-ZANDVLIET, Pierre-Florian OUSTRY.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Nicolas LORENZON qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Solange DEGRUSON qui a donné procuration à Lucienne BIES.

Secrétaire de Séance : Geneviève NATUREL-ZANDVLIET.

➤ **FDAEC 2022- Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes.**

Madame le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par M. Jean-Luc GLEYZE et Mme Isabelle DEXPERT, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2022, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de **25 484.00 € et 8 000.00 €** au titre du FDAEC structurant dans le cadre de projets d'intérêt collectif.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2022 les opérations suivantes **au titre du FDAEC 2022** :

| Acquisition matériel | HT | TTC |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Rotavator | 3 333.33 € | 4 000.00 € |
| Filets pare ballons | 6 785.00 € | 8 142.00 € |
| Tronçonneuse | 791.67 € | 950.00 € |
| Sonorisation portable | 1 116.76 € | 1 340.11 € |
| Équipement - Installation | | |
| Colombarium | 5 885.00 € | 7 062.00 € |
| Réhabilitation bâtiment | | |
| Local Foot – Peintures extérieures | 7 040.60 € | 8 448.72 € |
| Local Foot – Réfection bardage | 6 575.00 € | 7 890.00 € |
| Local Foot – Révision toiture | 1 840.00 € | 2 208.00 € |
| | | |
| COÛT TOTAL DES OPÉRATIONS | 33 367.36 € | 40 040.83 € |

- de demander au Conseil départemental de lui attribuer une subvention de **25 484.00 €** au titre de ces investissements ;

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

➤ Autofinancement fonds propres : **7 883.36 € HT**

- de réaliser en 2022 les opérations suivantes **au titre du FDAEC structurant 2022** :

| Logements d'urgence | HT | TTC |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Menuiserie – Bois | 7 930.00 € | 8 723.00 € |
| Plâtrerie - Isolation | 5 231.00 € | 5 754.10 € |
| Electricité | 7 917.00 € | 8 708.70 € |
| Plomberie Sanitaire | 5 940.00 € | 6 534.00 € |
| Chauffage | 1 165.00 € | 1 281.50 € |
| Carrelage | 3 754.00 € | 4 129.40 € |
| Peinture – Sols Souples | 9 106.21 € | 10 016.83 € |
| TOTAL TRAVAUX | 41 043.21 € | 45 147.53 € |
| Honoraires Maîtrise d'œuvre | 3 000.00 € | 3 300.00 € |
| COÛT TOTAL DES OPÉRATIONS | 44 043.21 € | 48 447.53 € |

- de demander au Conseil départemental de lui attribuer une subvention de **8 000.00 €** au titre de ce projet d'intérêt collectif ;

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

➤ Autofinancement fonds propres : **36 043.21 € HT**

Délibération n° : 10/2022

➤ **Budget Primitif 2022.**

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires 2022 en sections de fonctionnement et d'investissement ;

Pour la section de fonctionnement :

- Recettes : L'excédent antérieur reporté est de 301 040.34 €. Les recettes relatives aux impôts et taxes sont en augmentation de 9 000.00 € par rapport à 2021. Les dotations de l'Etat restent stables.

- Dépenses : Il a été tenu compte des augmentations annoncées sur les fluides, la papeterie, la réactualisation des salaires, entre autres.

En ce qui concerne les charges salariales, l'agent administratif en arrêt de travail ayant épuisé ses droits à congés maladie va être mis en retraite pour invalidité d'ici le mois de Juin 2022. L'agent d'entretien en arrêt depuis octobre est remplacé par un agent contractuel. Pour pallier le surplus de travail, à compter du 01 juin 2022, un agent contractuel sera recruté pour renforcer le service technique pour une quotité hebdomadaire de 20/35^{ème}. Il sera affecté notamment, à l'entretien des rues du centre bourg et des lotissements. Madame le Maire rappelle que Gironde Habitat a rétrocedé les espaces verts du Hameau des Chaumes. L'entretien des biens mobiliers (matériel roulant et petit matériel) est réalisé par les agents techniques dans la mesure du possible, ce qui n'était pas le cas avant. Elle précise aussi que les agents interviennent régulièrement à l'école. De plus, les animations estivales vont reprendre et la sollicitation des agents techniques est importante sur cette période.

Pour les charges à caractère général et les charges de gestion courante : sont prévus au budget 2022 ; l'achat des panneaux et numéros de rue dans le cadre de la procédure d'adressage (environ 15 000.00 € HT). La participation au SIVOS de Grignols augmente d'environ 16 000.00 €.

Pour la section d'investissement :

-Recettes : L'excédent antérieur reporté est de 458 419.37 €. Le remboursement du FCTVA sur les investissements 2020 est de 65 168.00 €. 100 000.00 € sont inscrits en excédent de fonctionnement.

- Dépenses : le prêt relais de 350 000.00 € a été remboursé en janvier 2022.

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, on retrouve les investissements inscrits au titre du FDAEC, puis les dépenses liées à la réalisation de clôtures et de travaux de drainage nécessaires sur des parcelles mitoyennes du Hameau des Chaumes, la réalisation de voies douces notamment la voie reliant la résidence senior et la maison médicale, l'extension de réseaux d'électricité et une prévision pour la réhabilitation de l'éclairage du terrain de football.

Pour les immobilisations en cours, on retrouve les prévisions pour le lotissement les Arroudets et pour l'aménagement de Bourg dans le cadre de la C.A.B.

Après en avoir entendu les explications et en avoir débattu ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- valide le budget primitif 2022 présenté par Madame le Maire, qui se résume ainsi :

| COMMUNE DE GRIGNOLS - Budget Primitif 2022 | | | | | |
|--|--|-----------------------|-----------|-------------------------------------|-----------------------|
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| Chapitres | DEPENSES | | Chapitres | RECETTES | |
| 011 | Charges à caractère général | 364 300,00 € | 002 | Excédent antérieur reporté | 301 040,34 € |
| 012 | Charges de personnel | 287 010,34 € | 013 | Atténuations de charges | 12 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 344 030,00 € | 70 | Produits des services | 6 100,00 € |
| 66 | Charges financières | 12 000,00 € | 73 | Impôts et taxes | 475 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 600,00 € | 74 | Dotations et participations | 348 900,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 600,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 44 500,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues de fonctionnement | 39 000,00 € | | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 140 000,00 € | | | |
| | | | | | |
| | Total dépenses | 1 187 540,34 € | | Total recettes | 1 187 540,34 € |

| COMMUNE DE GRIGNOLS - Budget Primitif 2022 | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------------|-----------|--|---------------------|
| INVESTISSEMENT | | | | | |
| Chapitres | DEPENSES | | Chapitres | RECETTES | |
| 10 | Dotations Fonds divers | 410,00 € | 001 | Solde d'exécution reporté | 458 419,37 € |
| 16 | Remboursement d'emprunts | 391 605,00 € | 10 | Dotations fonds divers | 171 168,00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 213 409,37 € | 13 | Subventions d'investissement | 34 865,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 200 528,00 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 500,00 € |
| | | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 140 000,00 € |
| | | | | | |
| | Total dépenses | 805 952,37 € | | Total recettes | 805 952,37 € |

Délibération n° : 11/2022

Madame le Maire profite de l'occasion pour remercier vivement Michel CARRETEY qui s'est beaucoup investi pour la réhabilitation du four à pain de la commune. L'inauguration est prévue lors des journées du patrimoine. Une fête autour de ce four sera organisée en même temps.

Elle précise aussi que le lavoir va être nettoyé par l'association du patrimoine.

➤ **Cession de terrain DUPIOL-TACH / COMMUNE DE GRIGNOLS.**



Madame le Maire ne prend pas part au débat relatif à ce point de l'ordre du jour étant concernée par cette cession.

Patrick CHAMINADE expose :

Dans le cadre du PLU en vigueur, des emplacements réservés sont prévus sur certaines zones ouvertes à l'urbanisation pour réaliser les voies de desserte des terrains constructibles. La commune doit donc faire l'acquisition de ces emplacements au fur et à mesure de la commercialisation des terrains. C'est le cas notamment de la zone des jardins. Madame Françoise DUPIOL-TACH a commercialisé ses terrains mitoyens du chemin des Jardins. La commune doit donc faire l'acquisition d'une bande de terrain d'une superficie de 149.00 m² lui appartenant (le plan joint).

Madame Françoise DUPIOL-TACH a fait connaître son intention de ne pas vendre moyennant finances, mais céder cette bande de

terrain à la commune pour l'euro symbolique.

Patrick CHAMINADE demande à l'assemblée de se prononcer sur la cession de ce terrain par Madame Françoise DUPIOL-TACH pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- valide cette cession pour l'euro symbolique ;
- valide la prise en charge par la commune des frais de cession ;
- autorise M. Patrick CHAMINADE, adjoint au Maire, à signer tous les documents y afférent et dont l'acte de cession sera établi chez Maître Laurent LATOURNERIE, Notaire à Bazas.

Délibération n° : 12/2022

➤ **Questions diverses.**

➤ **Bureau de vote Election Présidentielle des 10 et 24 avril 2022 :**

- Président : Françoise DUPIOL-TACH,
- Vice-président : Patrick CHAMINADE,
- Secrétaire : Bernard JAYLES,
- Assesseurs titulaires : Geneviève NATUREL-ZANDVLIET, Marylène GACHET et Lucienne BIES
- Assesseurs suppléants : Gaëlle CRISTOFARI, Michel CARRETEY, Nicolas LORENZON, Laurence LAPORTE, Christian BEZOS, Raphaël BERTRAM, Léa GONZALEZ-REMACLE.

L'emploi du temps pour la tenue du bureau de vote est distribué aux membres du conseil municipal.

➤ **Chapon de GRIGNOLS :**



Afin de mettre à l'honneur le Chapon de Grignols et en reconnaissance à nos producteurs locaux, il a été demandé au ferronnier d'art de Lavazan, M. LAMBERT, de proposer une ébauche de sculpture sur le thème du Chapon de Grignols ; le projet étant d'installer cette structure à l'entrée de la commune, Route de Bazas, sur le mur de l'ancien emplacement du Centre Routier cédé à la commune. Avant l'installation, cette effigie d'une hauteur de 2 m sera inaugurée lors du comice agricole le 20 août et servira de décor pour le char réalisé à cette occasion. Le coût de cette opération s'élève à 3 200.00 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

➤ **Comice Agricole :**

Pour la prochaine réunion de préparation du comice agricole prévue courant mai, il convient de répertorier des exposants intéressés par cette manifestation. Par ailleurs les affiliés agricoles (actifs et retraités) sont invités par l'association du comice au repas du soir. Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de prospecter et communiquer les noms des entreprises ou personnes intéressées pour l'exposition et inviter les affiliés MSA à se manifester en mairie.

➤ **Associations – festivités estivales :**

Marchés Nocturnes : Raphaël BERTRAM indique que tous les commerçants ont été contactés. Une relance est engagée pour confirmation des inscriptions.

Fête de la Saint Pierre : Laurence LAPORTE informe que les animations ont été reconduites et réservées. Les forains se sont inscrits. Le concours de pétanque sera organisé par la nouvelle association. L'organisation de ces festivités souffre du manque de bénévoles. Reste la question de l'organisation du loto : il n'y a personne pour récupérer les lots. Lucienne BIES propose son aide pour cela et se charge de récupérer les lots. Le feu d'artifice est commandé. Il faut rajouter une nouvelle attraction : un cracheur de feu. Une réunion est prévue prochainement pour finaliser l'organisation de cette fête.

➤ **Intervention Raphaël BERTRAM** : Par rapport aux événements de l'Ukraine, à la problématique des ressources en eau, à l'inflation grandissante, des jours difficiles se profilent. Il conviendrait de s'organiser pour proposer aux habitants de faire des potagers. Patrick CHAMINADE rappelle que des parcelles sont disponibles dans les jardins partagés de la commune – rue des Ecoles. Elles sont mises gratuitement à disposition des habitants et sont équipées d'abri pour ranger les outils et d'un puits pour l'arrosage. Il est convenu d'en informer les nouveaux grignolais par voie d'affichage sur le panneau lumineux et sur le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h00.